

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_095

**Objet : Permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par la COMMUNE DE SCIONZIER en date du 20 mai 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver 2 places de stationnement sur le parking, Place des Moulins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Pour raisons de sécurité 2 places de stationnement seront interdites sur le parking de la Place des Moulins, afin de maintenir en permanence le passage des véhicules à partir du **Mercredi 21 Mai 2025**.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques.

**ARTICLE 3** : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire,



A Scionzier, le 20/05/2025

